

Consultation : Etude de maîtrise d'œuvre en vue de la démolition et de reconstruction de l'UEAJ Marseille "Barre d'ateliers" sur le site des chutes Lavie

Référence PLACE : DI-AIX-MOE-BARRE-ATELIERS

Fichier questions / réponses : indice B du 05/06/2025

Q1 : Bonjour, Pouvez-vous expliciter un peu plus la mission attendue de la QEB (Accompagnateur BDM) ?

R1 : A ce stade, la maîtrise d'ouvrage envisage très sérieusement de viser une labellisation BDM pour le projet et souhaite que la mission d'accompagnement dans cette démarche soit intégrée aux missions confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Cette mission QEB (Accompagnateur BDM) consistera globalement à mettre en œuvre la démarche étape par étape tout au long du projet. L'accompagnateur devra être présent dès la phase conception pour définir des pistes environnementales à mettre en place afin de viser le niveau le plus élevé possible et restera impliqué jusqu'à la délivrance du label à la suite des commissions devant les jurys de labélisation prévus aux 3 phases clés (conception en avant-projet, réalisation à la livraison du bâtiment usage en fonctionnement 2 ans après la mise en service avec les usagers).

Q2 : Bonjour, Le formulaire DC2 fourni est la version de 2019. Une mise à jour du document a été réalisée en 2023. Souhaitez-vous tout de même que nous utilisions votre cadre fourni ? Ou nous pouvons simplement reporter les informations ?

R2 : Effectivement une version 2023 du formulaire DC2 a été établie par la Direction des Affaires juridiques. Le fichier proposé initialement dans le dossier de consultation vient d'être remplacé par cette version 2023 et il est demandé à tous les candidats de l'utiliser.

(PM : rappel de la page 11 du RC, il est demandé à tous les candidats d'utiliser les cadres DC1 et DC2 fournis et partiellement pré-remplis en les complétant en totalité sans les modifier.)